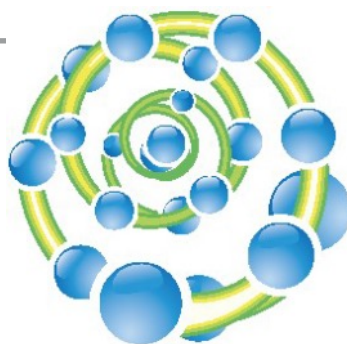

INNOVATION DANS LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE EN FRANCE

L'exemple des campus des métiers et des qualifications



Auteurs: ReferNet France, Centre Info
Régis Roussel, responsable de mission Europe- Régions, coordinateur de ReferNet France.

© Copyright : Centre Info

Dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » de l'Union européenne (UE) en faveur de la croissance et de l'emploi, l'UE s'est fixé cinq grands objectifs à atteindre d'ici la fin de la décennie. Ils touchent à l'emploi, à la recherche et à l'innovation, au changement climatique et à l'énergie, à l'éducation, à l'inclusion sociale et à la réduction de la pauvreté. Le communiqué de Bruges de décembre 2010 précise dans ce cadre les objectifs stratégiques pour la période 2011-2020 et les objectifs à court terme pour la période 2011-2014. Ainsi, en ce qui concerne la promotion de l'innovation, de la créativité et de l'esprit d'entreprise, il est notamment prévu que les pays participants doivent encourager activement les organismes d'éducation et de formation professionnelle (EFP) à collaborer avec des entreprises innovantes, des pôles de création, le secteur culturel et les établissements d'enseignement supérieur en vue de constituer des « partenariats de la connaissance »¹.

Dans ce cadre, en France, le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a placé l'innovation et la montée en gamme des entreprises au cœur de la stratégie du Gouvernement pour le redressement du pays. Plusieurs programmes ont ainsi vu le jour. Un programme des écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Programme ECLAIR*) a été mis en place et promeut les innovations et les expérimentations simultanément dans les champs de la pédagogie, de la vie scolaire, des ressources humaines ainsi que des actions en faveur de la sécurité. Il s'appuie sur une organisation en réseaux des établissements scolaires.

Par ailleurs, l'Éducation nationale développe de nombreuses actions de coopération avec ses partenaires professionnels, qui permettent d'initier les élèves et les adultes (en formation continue) à la vie économique et à l'entrepreneuriat. Ainsi, il est possible pour les collégiens et les lycéens des voies technologique et professionnelle de créer des « Mini-entreprises* ».

En octobre 2013, un plan en faveur de « l'entrepreneuriat étudiant » a également été présenté. Il vise notamment à généraliser les formations à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans toutes les filières dès la licence. Il prévoit à l'horizon 2016 de mettre en place une trentaine de Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat. Enfin il crée un statut d'étudiant-entrepreneur pour les étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projets de création d'entreprise.

Une nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité* pour 2013-2018 prévoit par ailleurs de transformer les travaux de recherche et développement en produits, procédés et services innovants mis sur le marché. L'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi².

Le programme national de réforme français³ a également mis en avant différentes mesures concernant le marché du travail et la formation professionnelle afin d'améliorer le passage de l'école à l'entreprise. Ainsi en est-il avec :

- la création d'un service public régional de l'orientation permettant de mettre à disposition les informations relatives aux formations et à l'insertion professionnelle ;

1. Communiqué des ministres européens de l'enseignement et de la formation professionnels, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne, réunis à Bruges le 7 décembre 2010 pour revoir la stratégie et les priorités : http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/doc/brugescom_fr.pdf

2. Compte rendu du Conseil des Ministres du 9 janvier 2013 : <http://www.elysee.fr/conseils-des-ministres/article/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-9-janvier-2013/>

3. Programme national de réforme France, Mai 2014 : <http://www.economie.gouv.fr/files/programme-national-de-reforme-2014.pdf>

- la création de 14 premiers « Campus des métiers et des qualifications » qui, sur un même territoire, fédèrent autour d'une filière économique tous les acteurs de la formation ;
- et la mise en place du Conseil national éducation économie (CNEE)* afin d'ouvrir davantage l'école et l'université au monde économique et de renforcer leurs partenariats afin de mieux ajuster l'offre de formation initiale.

La France s'inscrit donc dans une démarche visant à favoriser les liens entre innovation et éducation et formation professionnelle (EFP). Dans le cadre de cette étude, nous présenterons les « Campus des métiers et des qualifications », qui contribuent à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, et créent des liens entre l'école et le monde de l'entreprise.

A noter : les termes marqués d'un * dans le corps du texte, renvoient au glossaire p. 15.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| I. La mise en place des campus | 5 |
| A. Que sont les campus des métiers et des qualifications ? | 6 |
| 1. Des Pôles de compétences dans un domaine d'activité identifié | 6 |
| 2. Des liens entre éducation, innovation et économie | 6 |
| B. La mise en place progressive des campus | 6 |
| II. Le cadre juridique et la mise en œuvre | 8 |
| A. La procédure de mise en place d'un campus et les acteurs | 8 |
| 1. L'obtention du label « campus des métiers et des qualifications » | 8 |
| 2. Le suivi après l'obtention du label | 8 |
| B. Les incitations au développement de campus | 8 |
| C. Les campus en place actuellement | 9 |
| III. Les premiers constats et perspectives | 10 |
| A. Les premiers résultats avec les campus actuels | 10 |
| 1. L'Aérocampus Aquitaine | 10 |
| 2. Aérocampus Auvergne | 10 |
| 3. Plasticampus d'Oyonnax-bellignat - Rhône-alpes | 10 |
| B. Les perspectives et projets | 11 |
| 1. Les objectifs | 11 |
| 2. La poursuite de la dynamique avec le second appel à projet | 11 |
| 3. Le suivi des campus existants | 11 |
| Annexe 1 Carte des Académies et Régions de France | 12 |
| Annexe 2 Les différents acteurs de la vie d'un campus | 13 |
| Annexe 3 Carte nationale des Campus des métiers et des qualifications en France | 14 |
| Annexe 4 Glossaire | 15 |

I. LA MISE EN PLACE DES CAMPUS

A. Que sont les campus des métiers et des qualifications ?

Le système d'éducation et de formation français se divise entre « la formation initiale » (FI) des jeunes, qui englobe la formation professionnelle initiale (FPI), et « la formation professionnelle continue » (FPC) des personnes entrées sur le marché de l'emploi⁴.

Les Campus des métiers et des qualifications s'inscrivent dans ce modèle en créant des liens entre les différents niveaux de formation.

1. Des Pôles de compétences dans un domaine d'activité identifié

Les campus des métiers regroupent en un même lieu ou au sein d'un réseau, des acteurs de la formation professionnelle autour d'une filière économique : lycées professionnels et polyvalents, centres de formation des apprentis, organismes de formation, établissements d'enseignement supérieur dont écoles d'ingénieurs, laboratoires de recherche ainsi que des entreprises.

Ils proposent aux jeunes une gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau, dans un champ d'activités économiques fortement marquées par l'innovation (tant dans l'industrie que dans les services).

Les campus facilitent la mixité des parcours, en permettant aux jeunes d'adopter différents statuts tout au long de leur formation : scolaire, apprentissage, voire stagiaire de la formation professionnelle. Les campus des métiers et des qualifications peuvent comporter des centres de formation d'apprentis (CFA) et des organismes de formation continue pour les travailleurs et demandeurs d'emploi.

Agissant dans le cadre des « pôles de compétitivité* », qui consistent à développer des réseaux comprenant des entreprises et des organismes de recherche et de formation, ils sont soutenus par la Région, collectivité territoriale. Ils sont dotés d'équipements résidentiels et contribuent à la vie associative afin de créer un climat propice à une dynamique de formation.

Les campus des métiers et des qualifications sont labellisés.

Les campus offrent une gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, secondaires et supérieures dans un secteur d'activité

4. Voir « La formation professionnelle en France - Une réponse à vos questions » ; plaquette 4 pages ; 2014 <http://www.centre-info.fr/refernet/?la-formation-professionnelle-en>

d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises (développement de nouvelles filières industrielles, etc.) : aéronautique, bâtiment et travaux publics, énergies nouvelles, numérique, métallurgie...

2. Des liens entre éducation, innovation et économie

Les campus des métiers et des qualifications proposent des filières de formation en lien avec la politique de redressement productif :

- filières créatrices d'emploi, telles que celles de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, des industries graphiques, de l'énergie, du numérique, mais aussi de l'hôtellerie-restauration ;
- et d'autres secteurs des services filières d'avenir, en lien notamment avec les technologies génériques, dont le numérique, la santé et l'économie du vivant, la transition énergétique ou la sécurisation des informations et des transactions.

Les liens privilégiés avec les entreprises locales facilitent l'accueil des élèves pour leur formation en entreprise et la formation continue des salariés. Ils favorisent également la réalisation de prototypes, en mettant des plateaux techniques à disposition des campus. C'est un lieu propice à l'innovation technologique sous toutes ses formes et aux transferts de compétences.

Parmi les objectifs des campus figure le développement de la dimension internationale de leurs formations.

Ces campus participent ainsi au développement économique des territoires et à la compétitivité des nouvelles filières industrielles en mobilisant les établissements d'enseignement professionnel⁵.

B. La mise en place progressive des campus

Une loi de juillet 2013⁶ fixe à la Nation l'objectif de valoriser l'enseignement professionnel, atout pour le

5. Circulaire n° 2014-068 du 20-5-2014 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79642 ; Les campus des métiers et des qualifications exemple for the joint Cedefop/DG EAC conference Building European VET – Time to move on, workshop 3.2 ; Plaquette du Conseil National Education Economie : <http://www.education.gouv.fr/cid74533/le-conseil-national-education-economie.html>

6. 1. Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&categorieLien=id>

redressement productif de la France et pour l'insertion professionnelle des jeunes. La création des Campus des métiers et des qualifications s'inscrit dans cette perspective.

Un premier appel à projets a été lancé auprès des régions et des académies en 2013 (voir carte - annexe n° 1). Il a permis la labellisation de 14 projets de campus. La labellisation permet de fixer certains critères et objectifs pour les campus, afin d'en faire une véritable référence et garantir la qualité des formations proposées. Pour obtenir ce label, l'État a opté pour une procédure par appel à projets (voir Partie II. A sur la procédure et les acteurs de la labellisation des campus).

Afin d'accompagner le développement et la valorisation de ces réseaux de formation, d'innovation et de relations étroites avec le tissu économique, un décret de 2014⁷ a créé le label « campus des métiers et des qualifications ».

Pour l'année 2014, un second appel à projet a recueilli 26 projets de campus des métiers et des qualifications. La labellisation de ces projets sera arrêtée prochainement.

Un arrêté de 2014⁸ a par ailleurs procédé à la nomination du président du groupe d'experts constitué pour l'examen des projets déposés pour l'obtention du label « campus des métiers et des qualifications »⁹.

7. Décret n° 2014-1100 du 29 septembre 2014 portant création du label « campus des métiers et des qualifications » : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029524913&categorieLien=id>

8. Arrêté du 31 octobre 2014 portant nomination du président du groupe d'experts constitué pour l'examen des projets déposés pour le label « campus des métiers et des qualifications » : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029750501>
9. <http://www.education.gouv.fr/cid74455/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-au-coeur-du-redressement-productif-des-territoires.html>; Compte rendu du Conseil des ministres du 5 mars 2014 : le développement des campus des métiers et des qualifications : <http://www.elysee.fr/conseils-des-ministres/article/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-5-mars-2014/>

II. LE CADRE JURIDIQUE ET LA MISE EN ŒUVRE

A. La procédure de mise en place d'un campus et les acteurs

1. L'obtention du label « campus des métiers et des qualifications »

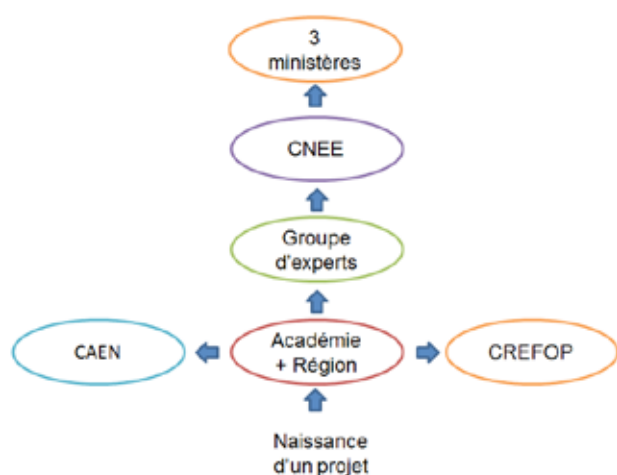
Les projets de campus font l'objet d'une labellisation pour une durée de quatre ans, renouvelable.

Le label "campus des métiers et des qualifications" permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue. Celles-ci sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Le réseau auquel est attribué le label regroupe, par voie de convention, des établissements d'enseignement du second cycle du second degré, des établissements d'enseignement supérieur, des centres de formation d'apprentis, des laboratoires de recherche, des organismes de formation continue, des entreprises et, le cas échéant, des associations à caractère sportif, culturel ou d'entraide. Dans sa gouvernance, il comprend au moins un établissement public local d'enseignement (EPL)^{*} du second cycle du second degré et un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel^{*}, auxquels peuvent s'associer les parties précitées. Les régions et l'État interviennent dans le processus de labellisation et dans les financements (voir schéma - annexe n° 2).

Pour accompagner le développement quantitatif et qualitatif des campus, le processus de labellisation associe le monde économique, le monde éducatif et les instances régionales au processus de labellisation.

Ce processus est le suivant :



Au niveau régional, les projets de campus des métiers et des qualifications sont construits et proposés conjointement par le recteur d'académie et le président du conseil régional, après consultation d'instance de concertation : le Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN)^{*} et, dans chacun des territoires régionaux, le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)^{*}.

Au niveau national, les projets sont examinés par un groupe d'experts qui formule un avis sur la qualité des projets. Il est composé de différents représentants au niveau régional, national et de l'académie. Le conseil national éducation-économie (CNEE)^{*} est consulté. La décision de labellisation est arrêtée par les ministres chargés de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de l'économie^{*}.

L'appréciation des projets en vue de leur labellisation s'appuie sur les critères suivants : la cohérence de l'offre de formation avec les besoins de développement économique et social, le partenariat avec le tissu des entreprises locales et des laboratoires de recherche, la diversité et la complémentarité de l'offre de formation (types et voies de formation, statuts des apprenants, parcours de formation), l'innovation et la prise en compte des problématiques de développement durable, l'ouverture européenne ou internationale, le projet pédagogique, la vie du campus et le pilotage et l'organisation du campus.

2. Le suivi après l'obtention du label

Un bilan d'étape et un suivi de chaque campus sont assurés par la commission de labellisation, avec l'appui de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), à l'issue de deux ans d'attribution du label. Une évaluation des activités et des résultats des campus labellisés est réalisée au cours de la quatrième année de labellisation, en vue du renouvellement du label. Des indicateurs communs d'évaluation sont produits pour évaluer les résultats et l'impact sur le territoire¹⁰.

B. Les incitations au développement de campus

L'intérêt de mettre en place ces campus est de proposer une offre de formation cohérente et attractive, et de renforcer la dynamique économique de la région. Cela

10. Second appel à projet campus des métiers et des qualifications – lettre du 2 février 2014 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=77287 ; Brochure Conseil national Education Economie : <http://www.education.gouv.fr/cid74533/le-conseil-national-education-economie.html>

permet également une meilleure insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

Obtenir le label permet aux campus d'utiliser, sur leurs supports de communication, un logo spécifique fourni par les ministères précités.

De plus, pour encourager la création de campus, les ministères ont choisi de procéder à des appels à projet.

Par ailleurs, la Région, l'État (via la rémunération des enseignants et des financements comme le Programme Investissements d'Avenir* et éventuellement le Fonds social européen (FSE), en tant qu'acteurs dans le domaine de la formation professionnelle peuvent participer financièrement à la mise en place et au développement de ces campus.

Au niveau national, les investissements d'avenir ont vocation à promouvoir l'excellence française en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Le programme d'investissements d'avenir se traduit par des appels à projets nationaux autour de thématiques d'avenir destinés à sélectionner des équipes d'excellence, comme dans le cadre de l'appel à projet de décembre 2014 pour favoriser les partenariats dans la formation professionnelle et l'emploi. Il est justement prévu que les projets de campus des métiers et de qualifications peuvent être éligibles à cette action¹¹.

C. Les campus en place actuellement

Actuellement, 14 campus ont été labélisés dans le cadre du premier appel à projet de mai 2013 (voir carte des campus - annexe 3). Les domaines d'activité des campus sont :

- l'aéronautique ;
- les travaux publics ;
- l'habitat, les énergies renouvelables et l'éco-construction ;
- l'industrie et les énergies ;
- la métallurgie et plasturgie ;
- le tourisme, l'hôtellerie et la restauration ;
- la création numérique.

Pour rappel, dans le cadre du second appel à projet, 26 projets de campus ont été présentés et la labellisation est prévue pour fin 2014. Les filières concernées sont par exemple la filière du bois, de la construction navale et des énergies marines renouvelables, l'aéronautique et le spatial, les mobilités et véhicules du futur, le numérique et les industries créatives ou encore la Pharmacie, la chimie et les biotechnologies¹² (voir III.B).

11. Convention du 29 octobre 2014 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) relative au programme d'investissements d'avenir action: «Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi » <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFT-EXT000029672691> ; <http://www.gouvernement.fr/les-investissements-d-avenir>

12. <http://www.education.gouv.fr/cid74455/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-au-coeur-du-redressement-productif-des-territoires.html>.

III. LES PREMIERS CONSTATS ET PERSPECTIVES

A. Les premiers résultats avec les campus actuels

14 campus sont actuellement labélisés. L'étude de trois campus en particulier peut permettre de déceler les premiers résultats obtenus, dans l'attente des premières études dans le cadre du suivi de la labellisation.

1. L'Aérocampus Aquitaine

Aérocampus Aquitaine concentre sur un seul site l'ensemble des voies de formation en matière de maintenance aéronautique. Il offre ainsi un cursus complet en maintenance aéronautique allant du bac au diplôme d'ingénieurs, en formation initiale ou continue. Ce centre a pour ambition d'adapter la réponse formation aux besoins des entreprises, d'initier de nouveaux projets et d'affirmer l'excellence du pôle aéronautique aquitain.

Son budget de fonctionnement est constitué par une subvention de la Région, un financement par le fonds social européen (FSE) et des ressources propres. Son budget d'investissement est financé par la Région et le Programme Investissements d'avenir*.

AEROCAMPUS Aquitaine est une Association composée des principaux intervenants dans le domaine aéronautique. Les structures du réseau sont : des établissements d'enseignement du second degré (dont CFA), des organismes de formation continue, des établissements d'enseignement supérieur (dont CFA), des laboratoires de recherche, des entreprises (Cluster d'entreprises Bordeaux Aquitaine, aéronautique et spatial, EADS (dont Sogerma), Snecma, Air France Industries Thalès, Sabena Technics, Safran, Groupe Transflex).

L'Aérocampus est un pôle de référence international, et le concept d'« Aérocampus » a d'ailleurs été repris en Auvergne, et s'exporte même à l'étranger, par exemple à Dubaï où il formera des techniciens et ingénieurs.

Des premiers résultats ont déjà été observés deux ans après la mise en place du campus avec par exemple 100 % de réussite à tous les bacs professionnels¹³.

2. Aérocampus Auvergne

L'Aérocampus Auvergne est un projet qui lie formation initiale (voie scolaire et apprentissage) et continue, innovation pédagogique et technologique, entreprises, laboratoires de recherche.

Afin de favoriser les échanges interrégionaux mais aussi de bénéficier de l'expérience acquise par la Région Aquitaine et de ses actions en faveur de la filière aéronautique, Aérocampus Auvergne coopère avec Aérocampus Aquitaine.

Concrètement, l'obtention du label se traduit ici par un partenariat renforcé entre :

- des lycées des métiers ;
- des entreprises, dans un contexte industriel très favorable : des grands groupes nationaux, des PME à forte compétence, de nombreux sous-traitants dont l'activité pour l'aéronautique est croissante, deux pôles de compétitivité*, une grappe d'entreprises), une plate-forme mutualisée d'Innovation, une branche professionnelle très active, et le site bénéficie par ailleurs du parrainage de l'entreprise Airbus ;
- un pôle de recherche et d'enseignement supérieur ;
- un centre de technologies associant les membres de Clermont-Université, du Rectorat et des entreprises¹⁴.

3. Plasticampus d'Oyonnax-bellignat - Rhône-Alpes

Le projet de campus des métiers d'Oyonnax-Bellignat a pour objectif de fédérer, autour de la plasturgie, des industries et des institutions de formation professionnelle. Il s'inscrit sur un territoire porteur de synergies déjà fortes dans ce domaine : la « Plastics Vallée ». Lieu emblématique de la plasturgie – première concentration de l'industrie du plastique en Europe –, cette vallée regroupe, au cœur d'un technopôle, des lycées, le groupement d'établissements pour la formation des adultes (GRETA), des unités de formation par apprentissage, l'Institut National des sciences appliquées (INSA) de Lyon, le pôle de compétitivité « Plastipolis », le pôle européen de la plasturgie et 200 entreprises du secteur d'activité. Le pôle de compétitivité Plastipolis, à rayonnement international, fortement appuyé par la région Rhône-Alpes, coordonne les actions de l'ensemble des acteurs.

Le projet de Campus des métiers et des qualifications « Plasti Campus » répond à des demandes exprimées par tous les acteurs de la « Plastics Vallée » : tous attendent de ce projet qu'il permette des échanges mieux structurés, des pratiques et des outils mutualisés.

La compétitivité des entreprises du secteur doit bénéficier d'une plus grande cohérence entre la formation et la recherche d'une part et l'industrie d'autre part. Enfin, renforcer l'attractivité des formations scientifiques et techniques permettra de mieux doter une industrie qui a

13. Dossier de Presse Aerocampus Aquitaine - Janvier 2014 : http://www.aerocampus-aquitaine.com/images/dossier_de_presse_AEROCAMPUS_JANVIER_2014.pdf; <http://www.education.gouv.fr/cid79563/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications.html>.

14. Dossier de presse Aerocampus Auvergne – 1er septembre 2014 : http://www.auvergne.fr/sites/default/files/presse/dp1_09.pdf

besoin de salariés dont les qualifications sont adaptées aux évolutions technologiques¹⁵.

B. Les perspectives et projets

1. Les objectifs

La démarche de labellisation des campus des métiers doit se poursuivre, avec l'envie de créer de nouveaux campus dans des filières économiques et industrielles d'avenir innovantes et diversifiées (le numérique, le secteur des services, la santé et l'économie du vivant, la transition énergétique...). L'objectif est à terme de faire émerger un campus par Région.

2. La poursuite de la dynamique avec le second appel à projet

Afin de poursuivre la dynamique de labellisation et d'attendre l'objectif d'un campus par région, un second appel à projet a été publié en 2014 et a recueilli 26 projets de campus.

Ce second appel à projet apporte des précisions concernant les critères d'appréciation pour l'attribution du label, en explicitant notamment le critère de l'ouverture européenne ou internationale, et en insistant sur l'innovation et la prise en compte des problématiques de développement durable.

Sont proposés des projets de campus dans les domaines :

- de l'aéronautique et du spatial en Midi-Pyrénées ;
- de l'aéronautique en Poitou-Charentes ;
- de la construction et de l'efficacité énergétique en Alsace ;
- de la construction durable et de l'éco-réhabilitation dans le Limousin ;
- des industries de la mer en Bretagne ;
- du génie civil et des infrastructures intelligentes dans le Limousin ;
- du bois en Lorraine ;
- du bois en Aquitaine ;
- des procédés innovants, élaboration des produits en Champagne-Ardenne ;
- des composites et plastiques en Lorraine ;
- de la mécatronique, matériaux intelligents, capteurs et objets connectés (MMICO) dans le Centre ;
- des mobilités et véhicules du futur en Franche-Comté ;
- du design matériaux et innovation en Auvergne ;
- du ferroviaire, des transports terrestres et de l'écomobilité dans le Nord-Pas-de-Calais ;

- des propulsions, matériaux et systèmes embarqués en Normandie ;
- du textile mode cuir en Rhône-Alpes ;
- du numérique en Auvergne ;
- des technologies et des usages numériques en Bretagne ;
- du numérique en Poitou-Charentes ;
- de l'image numérique et des industries créatives dans le Nord-Pas-de-Calais ;
- des biotechnologies et bio industries en Haute-Normandie ;
- des industries cosmétiques et pharmaceutiques dans le Centre ;
- de la gastronomie et de l'hôtellerie, et des tourisms en Languedoc-Roussillon ;
- des métiers de l'hôtellerie et du tourisme de montagne en Rhône-Alpes ;
- de la production culinaire terre-mer et de la gastronomie en Poitou-Charentes ;
- de la relation client en région PACA.

3. Le suivi des campus existants

Un bilan d'étape et un suivi de chaque campus seront assurés par la commission de labellisation avec l'appui de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), à l'issue de deux ans d'attribution du label.

Une évaluation des activités et des résultats des campus labellisés sera réalisée au cours de la quatrième année de labellisation, en vue du renouvellement du label. Des indicateurs communs d'évaluation seront produits pour évaluer les résultats et l'impact sur le territoire¹⁶.

Ce nouveau concept de campus est une illustration de la coopération possible entre les différents acteurs du monde éducatif et professionnel.

Il permet aux jeunes travailleurs de s'insérer plus facilement sur le marché du travail en coopérant directement durant leurs études avec des entreprises de leur secteur d'activité futur.

Il facilite la mixité des parcours, en permettant aux jeunes d'adopter différents statuts tout au long de leur formation : scolaire, apprentissage, voire stagiaire de la formation professionnelle, et en accueillant également des organismes de formation continue.

Enfin, il contribue au redressement productif, en favorisant la création de campus dans des filières créatrices d'emploi ou des filières d'avenir, et en intégrant une dimension internationale.

15. Dossier Campus des métiers et des qualifications – Ministère de l'éducation et du redressement productif : « Les Campus des métiers et des qualifications au cœur du redressement productif des territoires » 14 octobre 2013 : <http://www.education.gouv.fr/cid74455/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-au-coeur-du-redressement-productif-des-territoires.html>

16. <http://www.education.gouv.fr/cid79563/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications.html> ; Circulaire n° 2014-068 du 20-5-2014 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79642

ANNEXE 1 CARTE DES ACADÉMIES ET RÉGIONS DE FRANCE

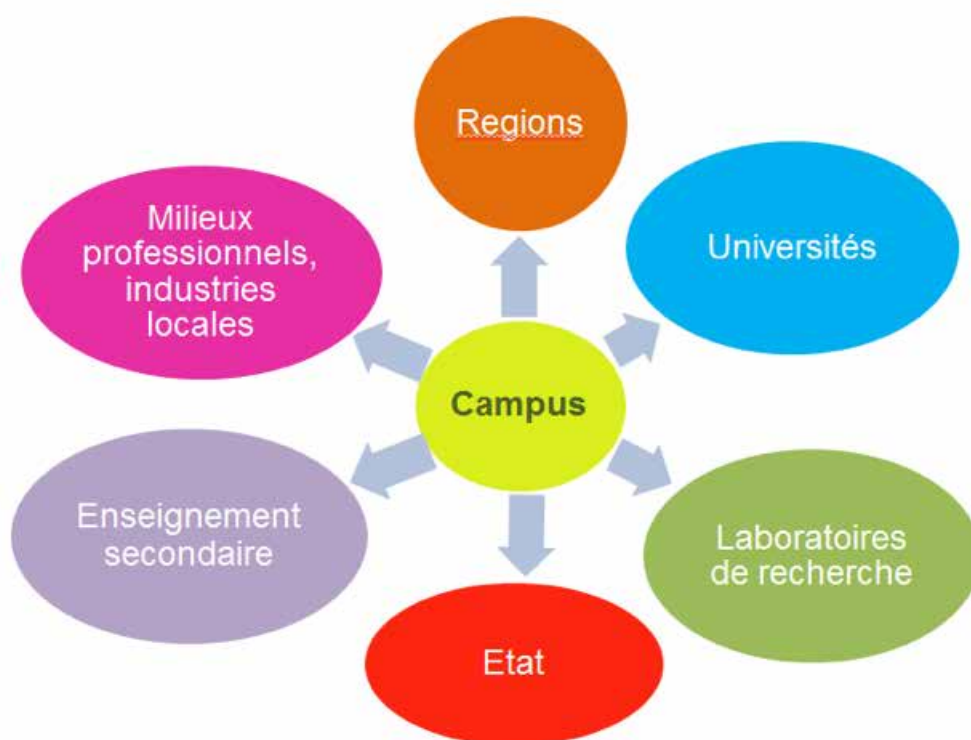
Les académies : instances représentant le ministère de l'Éducation sur les territoires



Liste des Régions de France

- | | | |
|-------------------|----------------------|----------------------------|
| Alsace | Guadeloupe | Nord-Pas-de-Calais |
| Aquitaine | Guyane | Nouvelle-Calédonie |
| Auvergne | Haute-Normandie | Pays de la Loire |
| Basse-Normandie | Ile-de-France | Picardie |
| Bourgogne | Languedoc-Roussillon | Poitou-Charentes |
| Bretagne | Limousin | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Centre | Lorraine | Réunion |
| Champagne-Ardenne | Martinique | Rhône-Alpes |
| Corse | Mayotte | |
| Franche-Comté | Midi-Pyrénées | |

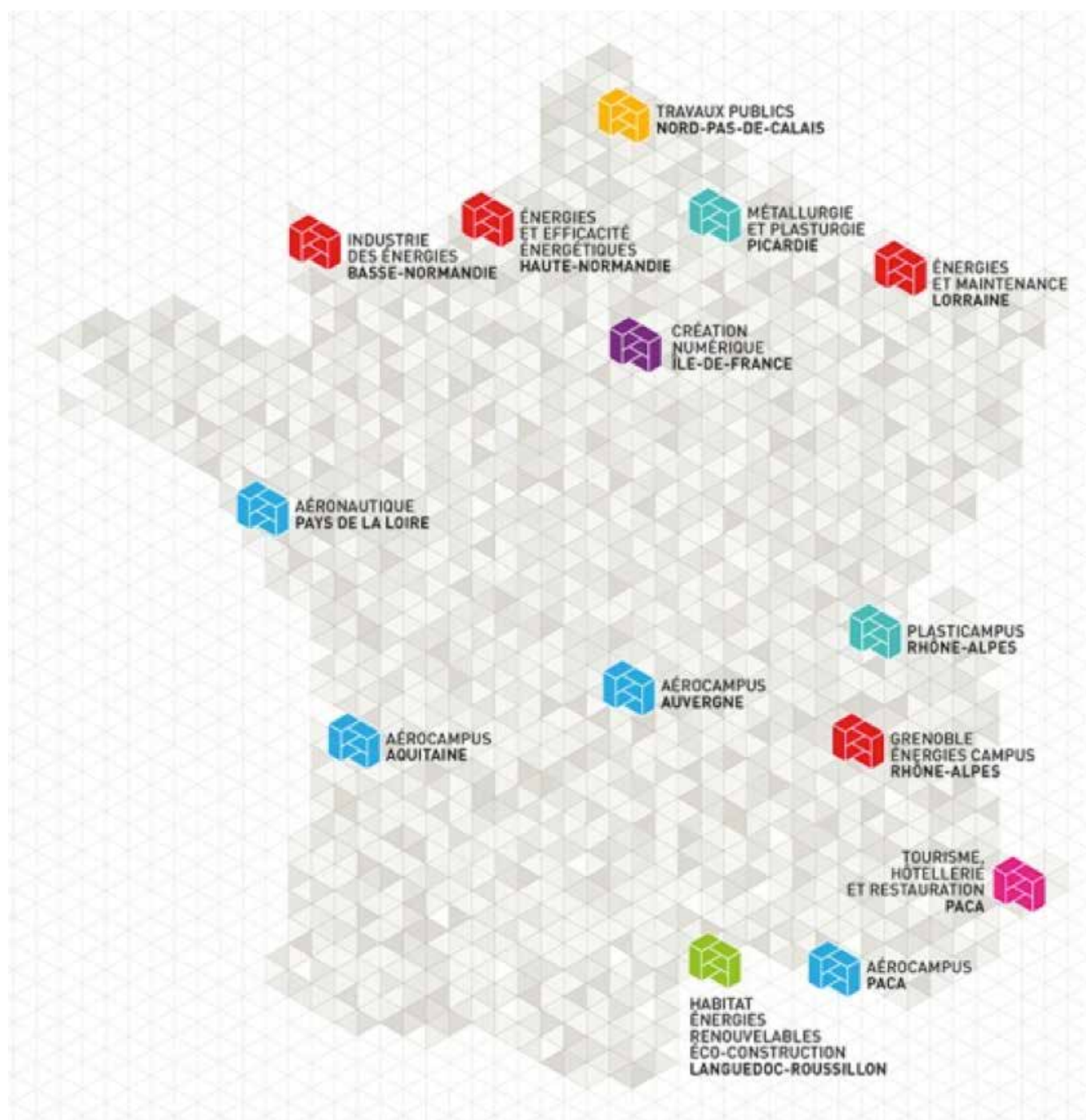
ANNEXE 2 LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA VIE D'UN CAMPUS



ANNEXE 3 CARTE NATIONALE DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS EN FRANCE

Février 2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=77287



Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) : il est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région, en lien avec le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (voir page 8).

Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) : structure de consultation au niveau de l'Académie qui examine toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie (voir page 8).

Conseil national éducation économie (CNEE) : il réunit des représentants du milieu économique et professionnel et du monde de l'éducation. Cette instance de dialogue et de prospective vise à mieux articuler les enjeux éducatifs et les enjeux économiques. Après l'examen du projet par le groupe d'experts, il donne un avis sur ce projet (voir pages 3 et 8).

Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel* : établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche (voir page 8).

Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) : établissements publics à caractère administratif regroupant les collèges, les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel et les établissements d'éducation spéciale (voir page 8).

« **Mini-entreprise** » : elle permet d'initier les collégiens et les lycéens des voies technologique et professionnelle à la création d'entreprise. Ces entreprises rassemblent des jeunes volontaires. Elles sont encadrées par un enseignant et un conseiller professionnel et développent un produit ou un service, en vue de sa commercialisation (voir page 2).

Ministères de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de l'Économie : ils attribuent le label aux campus sélectionnés. Ils sont par exemple responsables de la formation professionnelle initiale, de la définition et délivrance des diplômes professionnels et des programmes nationaux, du pilotage de la réglementation sur la formation professionnelle continue et de l'impulsion des négociations avec les partenaires sociaux (voir page 8).

Pôles de compétitivité : un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique. Un pôle de compétitivité a vocation à soutenir l'innovation. Il favorise le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Il accompagne également le développement et la croissance de ses entreprises membres grâce notamment à la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche (voir pages 3, 6 et 10).

Programme ECLAIR : le programme ECLAIR est une initiative nationale dont l'administration centrale donne le cadre et conduit l'évaluation globale en liaison avec les académies. C'est un programme national qui vise à favoriser la réussite de chaque élève dans un climat scolaire propice aux apprentissages, l'égalité des chances, et la stabilité, la cohésion et la mobilisation des équipes. Il promeut les innovations et les expérimentations dans les champs de la pédagogie, de la vie scolaire, des ressources humaines ainsi que des actions en faveur de la sécurité et il s'appuie sur une organisation en réseaux des établissements scolaires (voir page 3).

Programme Investissements d'avenir (PIA) : au niveau national, 47 milliards d'euros ont été alloués à ce programme. Les investissements d'avenir ont vocation à promouvoir l'excellence française en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Ils financent, via des appels à projets nationaux, un continuum d'action allant de la recherche fondamentale à l'innovation industrielle, en passant par la formation, ou encore le transfert de technologie. Dans l'enseignement supérieur et la formation cela doit permettre de faire émerger des pôles universitaires d'excellence capables d'affronter la concurrence mondiale. Les campus des métiers et des qualifications peuvent faire partie des projets financés (voir pages 9 et 10).